



SKI CLUB COLOMIERS

100% Loisirs 100% Plaisir



DOSSIER DE RENSEIGNEMENTS



SAISON 2025 / 2026

Maison des Associations Marie-Jo Marty - 1, Allée Abel Boyer - 31770 Colomiers
site : www.skiclubcolomiers.fr
E-mail : usc.ski@gmail.com

SOMMAIRE

COORDONNÉES.....	3
INFORMATIONS PRATIQUES	4
CONTACTS	4
DEVENIR MEMBRE DU CLUB	5
CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES (RGPD)	6
LES DIFFÉRENTES SORTIES.....	7
TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT.....	9
LOCATION ET ENTRETIEN DE MATÉRIEL	10
COMMENT PARTICIPER AUX SORTIES ?.....	11
ANNULATION DE SORTIE	11
REMBOURSEMENT	12
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	13
DÉROULEMENT D'UNE SORTIE	14
SORTIES EN PARTENARIAT	16
CONSEILS PRATIQUES.....	17
RÈGLES DE BONNE CONDUITE	18
SANCTIONS	18
RÈGLEMENT INTÉRIEUR	19

SKI CLUB COLOMIERS

COORDONNÉES

L'adresse :

SKI CLUB COLOMIERS
Maison des Associations Marie-Jo Marty
1 Allée Abel Boyer
31770 COLOMIERS

Le téléphone fixe (répondeur) : Laissez-nous un message !

05.61.78.63.31

Le téléphone mobile :

06.51.77.33.41

Lors des sorties, en cas d'urgence, vous pourrez nous contacter ou laisser un message à ce numéro. Les responsables vous répondront dès que cela leur sera possible.

Le mail :

usc.ski@gmail.com

C'est notre moyen de communication préféré.

Merci de bien renseigner le champ « objet » pour que votre mail soit traité plus facilement.
Les consignes relatives à son utilisation se trouvent en page 6.

Le site Internet :

<https://www.skiclubcolomiers.fr/>

Toutes les infos pratiques du Club, les renseignements et tarifs, le calendrier des sorties et tous les liens utiles.

Les réseaux sociaux :

[Facebook.com/skiclubcolomiers31](https://www.facebook.com/skiclubcolomiers31)

Toute l'info du Club en direct

INFORMATIONS PRATIQUES

CONTACTS

LES PERMANENCES :

Quand se tiennent-elles ?

Tous les mercredis de **17 h 00 à 19 h 00** dès le **15 novembre 2023**

Vous y rencontrerez un responsable et pourrez obtenir des informations, vous inscrire au Club, à une sortie, etc....

Où se tiennent-elles ?

Maison des Associations Marie-Jo Marty, rue Abel Boyer, 2^{ème} étage bureau 39, 31770 Colomiers

POUR NOUS CONTACTER :

Pendant les permanences :

ATTENTION ! Les renseignements ne pourront pas être donnés par téléphone.

Les inscriptions aux sorties pourront être prises par téléphone pour les personnes ayant déjà payé.
Les annulations de sorties pourront également être prises par téléphone.

Vous pouvez joindre un responsable au **06.51.77.33.41**

En dehors des horaires de permanence :

La solution, la plus simple, est de nous envoyer un mail à : usc.ski@gmail.com ou de nous contacter via le formulaire de contact depuis notre site web

Vous pouvez aussi laisser un message au **05.61.78.63.31**

Pour ou pendant une sortie :

Du jeudi jusqu'au jour de la sortie, il est possible de contacter un des responsables de bus au **06.51.77.33.41**.

En cas d'urgence, le jour de la sortie, les proches d'un participant peuvent contacter les responsables ou laisser un message à ce même numéro.

Les responsables répondront dès que cela leur sera possible.

UTILISATION DU MAIL DU CLUB :

Toute inscription ou annulation pour une sortie devra **obligatoirement** comporter la date de la sortie **dans l'intitulé du mail**. Les adhérents doivent toujours s'assurer de la pertinence de l'intitulé de leurs mails afin d'en garantir la lecture et une action éventuelle de la part du Club.

L'adresse mail du Club est exclusivement réservée à l'échange d'informations entre le Club et ses adhérents.

Il est **interdit** d'utiliser cette adresse pour d'autres activités que celles proposées par le Club ou à des fins personnelles ne relevant pas de la responsabilité du Club.

DEVENIR MEMBRE DU CLUB

L'adhésion au Club est ouverte à toute personne ayant 6 ans révolus le jour de sa première sortie. Elle impose obligatoirement la prise de la Licence "Carte-Neige F.F.S." pour chaque Membre du Club.

La cotisation annuelle est composée de la licence-assurance "Carte-Neige F.F.S." et de l'adhésion au Club. Elles peuvent être l'une et l'autre, individuelle ou familiale.

La participation aux sorties est soumise à certaines conditions, notamment pour les mineurs. (Voir : Page 9 - "Les différentes sorties et conditions de participation")

Pour devenir membre du Club, il faut impérativement :

- Remplir la fiche de renseignements pour une première inscription et pour une ré-adhésion, si les renseignements ont changé. (Ex : adresse, n° téléphone...)
- Remplir et signer la fiche de demande d'adhésion.
- Répondre au questionnaire de santé pour les mineurs (Obligation fédérale)
- Vous acquitter du montant correspondant à votre inscription.

Une inscription ne sera pas valide s'il manque un seul des éléments ci-dessus.

Documents disponibles en version papier au Bureau du Club, pour consultation :

- Le dossier de renseignements
- Le "Résumé des garanties" d'assurance lié à licence "Carte-Neige F.F.S."

Documents disponibles et téléchargeables :

Sur le site du Club :

- Le dossier de renseignements
- La fiche de demande d'adhésion
- En lien, le "Résumé des garanties" d'assurance lié à licence "F.F.S."

Sur le site de la Fédération Française de Ski :

- Les statuts de la Fédération Française de Ski
- Le "Résumé des garanties" d'assurance lié à licence "F.F.S."

Formulaires fournis au Bureau du Club :

- La fiche de renseignements
- La demande d'adhésion.
- La demande de "sortie découverte"

Conformément à la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité du Ski Club Colomiers.

Lors de l'adhésion d'un mineur au Club, il est expressément demandé à ses parents ou à son représentant légal d'accorder par écrit l'autorisation, pour les dirigeants du Club, à prendre toutes les dispositions nécessaires, en cas de blessure ou tout état pathologique nécessitant une prise en charge médicale urgente et à faire prodiguer les soins immédiats nécessaires à l'état de l'enfant auprès de l'autorité médicale compétente la plus proche.

Dans le cas où cette autorisation n'est pas accordée, la **présence d'un responsable légal sera obligatoire** à chaque sortie à laquelle participera l'enfant, quel que soit le type de sortie.

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES (RGPD)

Les informations recueillies dans la fiche de renseignements sont enregistrées dans un fichier informatisé par **le responsable de la permanence**. La base légale du traitement est **de tenir à jour notre fichier d'adhérents**.

Les données dans le formulaire doivent obligatoirement être fournies. Dans le cas contraire, **nous ne pourrions établir ni votre adhésion au Ski club Colomiers ni votre licence**.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **Fédération Française de Ski, et les membres du bureau de l'association**.

Elles seront conservées sur support papier au siège du Club. Et de façon privative et sécurisée sur notre site internet hébergé par :

DMP Sportsregions.
10 Avenue Georges Auric
72021 Le Mans
CEDEX 2

Le Club reste responsable de la nature et du traitement des données stockées sur le site.

La licence fédérale ne pourra être délivrée que si l'adhérent fournit une adresse de courriel.

Le nom, prénom et/ou des images concernant l'adhérent ne pourront être publiés sur le site Internet du Club ou sur d'autres supports de communication (Facebook, Instagram, etc.) qu'après consentement de l'adhérent.

Le nom, prénom et adresse de courriel ne pourront être communiqués aux partenaires de la Fédération Française de Ski qu'après consentement de l'adhérent.

Elles sont conservées pendant **3 ans par le club après votre dernière inscription**.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. (Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.)

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter **les membres du bureau à l'adresse usc.ski@gmail.com**

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

LES DIFFÉRENTES SORTIES

ATTENTION !

En raison des conditions actuelles, nous ne sommes pas en mesure d'assurer les cours de snowboard pendant nos sorties.

Nous rétablirons ces cours dès que possible.

Toutes les sorties sont ouvertes à l'ensemble des adhérents du Club.
Elles s'effectuent en autocar.

Le Club peut affréter un autocar pour sa sortie ou se greffer à une sortie dite "journées glisse" organisée par le transporteur, en fonction du nombre de participants.

Afin de participer à des journées événementielles ou pour des raisons économiques, le Club peut aussi organiser des sorties en partenariat avec un autre ski club de la F.F.S., ou un autre groupe. Le transport pourra alors être organisé par le Club ou par le groupe partenaire.

LES DIFFÉRENTES SORTIES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Conditions communes à toutes les sorties :

Bien que facultatifs, les cours dispensés par les moniteurs du Club sont conseillés, notamment en début de saison. Ils sont obligatoires pour les enfants de 6 à 14 ans non accompagnés d'une personne majeure (*) et responsable d'eux.

- La sortie du dimanche.

- Elle intègre le **matin**, des cours de ski ou de surf **facultatifs**, en groupes de différents niveaux, assurés par les moniteurs du Club.
- **L'après-midi**, chacun skie ou surfe librement.
- Les enfants, de 6 ans révolus à 14 ans, peuvent participer à ce type de sortie, à condition de venir accompagnés d'une personne majeure (*).

- La sortie du samedi.

- C'est une sortie pendant laquelle **les enfants pourront être encadrés**, par les moniteurs du Club, **le matin et l'après-midi** à la demande.
- Les enfants de 6 ans à moins de 10 ans, doivent impérativement être accompagnés d'une personne majeure (*) pour pouvoir y participer.
- Les enfants de 10 à 14 ans, peuvent venir, non accompagnés, et seront impérativement encadrés toute la journée.
- Les enfants de plus de 14 ans, peuvent venir seuls. Ils pourront skier ou surfer librement.
- Les adultes pourront être encadrés, le matin, s'il y a suffisamment de moniteurs.

- La sortie "Découverte", pour les non licenciés.

- C'est une sortie proposée aux personnes qui ne connaissent pas le Club, et non encore licenciées.
- Elle peut se faire pendant n'importe quelle sortie proposée par le club.
- Les personnes, qui y participent, sont ce jour-là, membre du Club à part entière.
- Elles doivent donc remplir les mêmes conditions qu'un adhérent de leur tranche d'âge, en fonction du type de sortie à laquelle elles participent.
- Le prix d'une telle sortie comprend le transport en bus, le forfait et une assurance à la journée, prise auprès de la F.F.S., permettant à son titulaire de suivre les cours de ski ou de snowboard dispensés par les moniteurs du Club.

Toute personne ayant participé à une journée découverte dans la saison et souhaitant ensuite devenir licencié bénéficiera d'une réduction de 6€ sur la prise de sa licence Club.

- La sortie « Promo ».

- C'est une sortie proposée à l'ensemble des adhérents du Club et aux personnes souhaitant faire une sortie « découverte » (voir ci-dessus).
- La sortie « promo » est proposée à un tarif très attractif en dehors de la structure tarifaire habituelle du Club. Il convient néanmoins de noter les éléments ci-dessous :
 - Tarif unique quel que soit l'âge du participant (adulte ou enfant)
 - Pour les personnes en sortie « découverte », le prix de la sortie sera majoré pour couvrir les frais d'assurance à la journée contractée auprès de la FFS.
 - Le déroulement de la sortie peut être adapté suivant les directives du prestataire de services retenu pour la sortie.
- Toute absence, même justifiée, ne pourra pas être remboursée au-delà des frais non-remboursables engagés par le Club.
Dans certains cas ces frais peuvent représenter la totalité du montant versé par le participant pour la sortie.
- Par définition, la sortie « promo » reste une sortie exceptionnelle dont la date et le tarif ne sont connus qu'en cours de saison. Le Club communiquera ces données en temps voulu.

- La sortie événementielle.

Il pourra être organisé au cours de la saison, le samedi ou le dimanche, une sortie différente d'une sortie type. Nous aurons peut-être l'opportunité d'organiser une ou plusieurs sorties, en partenariat avec un autre club de la F.F.S. ou un autre groupe. Nous pourrions y proposer des activités inhabituelles.

Conditions de sortie (valables pour toutes les sorties) :

	Sortie du samedi	Sortie du dimanche
Enfants de 6-9 ans***	Accompagnement* obligatoire	Accompagnement* obligatoire
Enfants de 10-14 ans***	Accompagnement* ou cours obligatoires matin et après-midi	Accompagnement* obligatoire
Jeunes 15-17 ans***	Cours facultatifs le matin et l'après-midi	Cours facultatifs le matin
Adultes	Cours facultatifs le matin**	Cours facultatifs le matin**

(*) : Si la personne majeure, accompagnant un enfant lors d'une sortie, n'est pas un de ses parents ou son responsable légal, elle devra avoir été désignée par écrit par le ou les parents ou son responsable légal.

Elle devra aussi avoir accepté cette responsabilité par écrit.

(**) Sous réserves d'encadrement suffisant.

(***) Lors de l'adhésion d'un mineur au Club, il est expressément demandé à ses parents ou à son représentant légal d'accorder par écrit *l'autorisation pour les dirigeants du Club à prendre toutes les dispositions nécessaires, en cas de blessure ou tout état pathologique nécessitant une prise en charge médicale urgente et à faire prodiguer les soins immédiats nécessaires à l'état de l'enfant auprès de l'autorité médicale compétente la plus proche.*

Dans le cas où cette autorisation n'est pas accordée, la présence d'un responsable légal sera obligatoire à chaque sortie à laquelle participera l'enfant, quel que soit le type de sortie.

TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT**SAISON 2025-2026****LES COTISATIONS ANNUELLES :** Licence-assurance "Carte-Neige F.F.S" + Adhésion au Club.

Cotisation Club (adhésion licence)	Responsabilité Civile seule	Option Primo	Option Médium	Option Optimum
Jeunes 2010 et après	67.70 €	84.2 €	95.8 €	116.2 €
Adultes 2009 et avant	85.5 €	102 €	113.6 €	133.8€
Famille		280 €	320 €	390 €
Dirigeants		101.2 €	112.8 €	133.20 €

Si une même famille prend des cotisations individuelles, la part de l'adhésion totale au Club ne pourra pas dépasser la somme de 75 euros (90€ pour les non-Columérins), en sus du prix des licences-assurances.

Pour les cotisations avec assurance « Responsabilité Civile seule », un chèque de caution, de 250 euros, sera demandé au cas où le Club devrait engager des frais pour le participant. En effet, les secours sont payants et l'assurance RC ne les couvre pas. Seules les autres options les couvrent et il n'y a pas d'avance de frais à faire. Cette caution sera restituée, en cas de non utilisation, en fin de saison.

LES SORTIES :

	Journée Adhérent	Pack 5 sorties	Journée Suppl. Pack 5	Journée Découverte
Jeunes 2010 et après	43 €	205 €	41 €	49 €
Adultes 2009 et avant	51 €	240 €	48 €	57 €

* : Si un participant à une "journée découverte" décide de devenir membre du Club dans la saison, une réduction de 6 € sera consentie sur sa cotisation.

Le Club accepte les règlements par chèques bancaires, en espèces, par "chèques vacances ANCV" et "Coupons Sport ANCV". Le Club accepte les cartes bancaires pour le règlement des sorties uniquement.

Le Club a mis en place une solution de paiement en ligne pour la prise de licence et l'achat du pack 5 sorties.

Il peut être établi une facture, sur demande.

Il peut être établi un échelonnement des paiements. Les modalités seront définies, d'un commun accord, entre le Club et l'adhérent, au moment de la demande d'inscription.

LOCATION ET ENTRETIEN DE MATÉRIEL

Ne disposant pas de matériel et pour satisfaire au mieux les adhérents qui ne possèdent pas leur matériel de ski ou de snowboard, le Club a signé un contrat de partenariat avec le magasin,

Villeneuve Sports Loisirs : 37, rue Saint Laurent - 31270 VILLENEUVE TOLOSANE

Tél.05.61.92.15.44 Courriel : Vsl@vsl-sports.com Site : www.vsl-sports.com

V.S.L. propose des locations de matériel de ski et de snowboard et accessoires, à la journée, sur plusieurs jours, à la semaine ou à la saison.

Les tarifs pratiqués sont compétitifs et, sur présentation d'un justificatif que le Club vous remettra, ils consentent des réductions significatives.

Le détail des tarifs et des prestations pourra vous être remis lors d'une permanence.

COMMENT PARTICIPER AUX SORTIES ?

Pour pouvoir participer à une sortie, il faut être inscrit sur la liste des participants. Plusieurs possibilités vous sont offertes :

Pour les adhérents, qui n'ont pas encore payé leur sortie :

- Il faut venir s'inscrire sur la liste, au plus tard, lors de la permanence précédant ladite sortie et régler le montant correspondant à celle-ci.
- Ou bien laisser, dans la boîte aux lettres du Club, votre nom, prénom, la date de la sortie que vous désirez faire et le chèque correspondant, avant le début de la permanence précédant la sortie.

Pour les adhérents, qui ont déjà payé leur sortie :

Quelques soit la manière les inscriptions doivent être faites avant le mercredi 19h00 précédant la sortie

Pour les personnes ayant prépayé leur sortie ou n'ayant pas participé à une sortie déjà payée, Il est possible de s'inscrire :

- En laissant un message au **05.61.78.63.31**, précisant le nom, le prénom du participant.
- En envoyant un mail à usc.ski@gmail.com, avec en objet "Inscription à la sortie du -date de la sortie".
- Sur le site Internet <https://www.skiclubcolomiers.fr>.
- En laissant dans la boîte aux lettres, votre nom, prénom et la (les) date(s) de sortie(s) de votre choix.
- En téléphonant pendant la permanence au **06.51.77.33.41**
- En passant à la permanence.

Pour les participants à une sortie Découverte :

Ces personnes doivent avoir obligatoirement rempli les formalités, au plus tard le mercredi précédant la sortie.

Pour cela, elles peuvent passer à la permanence ou laisser dans la boîte aux lettres, le formulaire spécifique accompagné du règlement, avant 19h00, le mercredi précédant la sortie.

ANNULATION DE SORTIE

PAR LE CLUB :

Si le Comité de Direction du Club juge, après inscriptions, qu'une sortie prévue ne peut avoir lieu, il pourra l'annuler.

Une sortie peut être annulée pour diverses raisons.

Les causes sont, en général, le manque de neige, d'encadrement, de participants ou du fait du transporteur, tel que l'interdiction de circuler ou l'impossibilité de mettre un bus à notre disposition.

Dans tous les cas, le Club préviendra, personnellement, toutes les personnes inscrites dès que la décision aura été prise.

PAR LE PARTICIPANT :

En cas de force majeure (justifié), il est possible d'annuler une sortie en téléphonant au **06.51.77.33.41** (portable du responsable de bus pour la sortie) pour laisser un message, impérativement avant le vendredi 17h00.

REMBOURSEMENT

La LICENCE "carte neige F.F.S." :

Elle ne peut en aucun cas être remboursée, dès lors qu'elle a été validée auprès de la Fédération Française de Ski.

LES SORTIES :

Si le Club annule une sortie, elle pourra être remboursée en totalité ou reportée à une date convenue avec le participant.

Les sorties non réalisées, du fait du participant, peuvent être remboursées ou reportées dans les cas suivants :

Pour le participant payant à la journée :

- S'il prévient et annule une sortie pour cas de force majeure justifié.
La sortie pourra être remboursée en totalité.
- S'il ne fait pas la sortie, sans avoir prévenu, sans avoir prévenu dans les temps ou s'il rate le bus.
La sortie pourra être remboursée, mais une quote-part de 20.00 € sera retenue pour le transport.

Pour le participant ayant pris un pack 5 sorties :

- S'il prévient et annule une sortie pour cas de force majeure justifié.
La sortie sera remboursée en totalité, en fin de saison (au tarif "Journée Pack").
- Si le Club ne réalise pas 5 sorties sur la saison.
Les sorties non faites seront remboursées (au tarif "Journée Pack").
- Si le participant ne fait pas 5 sorties alors que le calendrier le lui permettait.
Les sorties non faites seront remboursées, mais il sera retenu sur le prix du pack, le montant d'une "Journée Adhérent" par sortie faite.

Pour le participant à une "Journée Découverte" :

- La sortie non faite pourra être reportée ou remboursée en totalité, s'il prévient dans les temps et que le Club peut annuler le "Pass Découverte" (assurance à la journée), pris auprès de la F.F.S.
- Elle sera remboursée partiellement, s'il ne prévient pas dans les temps et/ou que le Club ne peut pas annuler le "Pass Découverte" (assurance à la journée), pris auprès de la F.F.S. Il sera retenu une quote-part égale à la somme du prix du "Pass Découverte" et de celui du bus.

Cas particulier des sorties « promo » :

Toute absence, même justifiée, ne pourra pas être remboursée au-delà des frais non-remboursables engagés par le Club.

Dans certains cas, ces frais peuvent représenter la totalité du montant versé par le participant pour la sortie.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Seules les dates, retenues pour les sorties, sont connues.

Les destinations prévisionnelles vous seront communiquées ultérieurement.

Au cours de la saison, elles seront susceptibles d'être modifiées en fonction de l'enneigement, des disponibilités du transporteur, de l'organisation de sorties événementielles ou bien en partenariat.

Date	Sortie	Evènement
Samedi 7 décembre 2025*	N° 1	
Samedi 14 décembre 2025*	N° 2	
Samedi 21 décembre 2025*	N° 3	
Dimanche 5 janvier 2026	N° 4	
Samedi 11 janvier 2026*	N° 5	
Samedi 18 janvier 2026*	N° 6	
Dimanche 26 janvier 2026*	N° 7	
Samedi 1 février 2026	N° 8	
Samedi 8 février 2026*	N° 9	
Samedi 1 mars 2026*	N° 10	
Samedi 8 mars 2026*	N° 11	
Dimanche 16 mars 2026	N° 12	
Samedi 22 mars 2026*	N° 13	
Dimanche 30 mars 2026	N° 14	

* Sortie avec encadrement des enfants matin et après-midi, à la demande.

DÉROULEMENT D'UNE SORTIE

Point de rendez-vous

Gare de Colomiers, terminal des bus. Un parking permet de garer les voitures.

Heure de rendez-vous

6h00 au plus tard. Afin de ranger correctement le matériel dans le bus, de permettre aux responsables de contrôler la liste des participants.

Départ du bus

6h15. Les retardataires ne seront pas attendus !

Trajet aller

Les responsables passent voir tout le monde pour organiser les groupes d'initiation.
Si le Club affrète son propre bus, un arrêt de 15 minutes en cours de route pourra être prévu.

Arrivée sur la station

Les participants descendent du bus dans le calme, déposent leur casse-croûte dans les soutes, récupèrent leur matériel, s'équipent et rejoignent, le cas échéant, leur moniteur.

Seules les soutes du bus restent ouvertes durant la journée.

Le Club ne peut être tenu responsable en cas de vol.

Chaque moniteur distribue les forfaits aux membres de son groupe.

Le responsable de bus distribue les forfaits aux participants qui auront choisi de ne pas être encadrés.

Le matin

Tout le monde part sur les pistes, en groupe ou libre.

Le Club ne pouvant pas toujours assurer de cours de snowboard, les personnes pratiquant cette activité seront encadrées au sein d'un groupe « ski alpin » le cas échéant.

Les samedis, les adultes pourront être encadrés si le nombre de moniteurs le permet.

Vers 12h00

Tout le monde revient au bus pour se restaurer. Le casse-croûte n'est pas fourni.

Attention !

A partir du moment où les moniteurs ont ramené les enfants venus accompagnés, il incombe aux parents ou accompagnateurs de veiller à la sécurité et à la bonne conduite des dits enfants. Et ce jusqu'à leur départ sur les pistes.

Pour les enfants de 10 à 14 ans venus seuls, pour une sortie du samedi :

Les responsables du Club veilleront à leur sécurité et à leur bonne conduite, du départ de Colomiers jusqu'au retour à Colomiers.

L'après midi

Pour une sortie du dimanche :

Aucun encadrement n'est prévu l'après-midi.

Chacun pourra skier ou surfer librement.

Il est toutefois exigé de **ne pas évoluer seul**. En cas d'accident, une deuxième personne doit pouvoir prévenir les secours, et une troisième pourra rester avec le blessé.

Pour une sortie du samedi :

Les enfants ont la possibilité d'être encadrés l'après-midi.

Ceux, âgés de 6 à 14 ans, qui seront venus non accompagnés d'une personne majeure, seront obligatoirement encadrés toute la journée.

Les enfants accompagnés, ceux de plus de 14 ans, ainsi que les adultes pourront skier ou surfer librement.

Dans tous les cas (samedi et dimanche, matin et après-midi)

Le ski et le snowboard **hors-pistes sont formellement interdits**.

Le port du casque est obligatoire pour les enfants, pendant les cours.

Retour au bus avant le départ

A l'arrivée, sur la station, l'heure de départ est annoncée dans le bus. Généralement, **16h45**.

Tout le monde doit être revenu **impérativement**, au bus, **un quart d'heure avant**.

Ceci pour avoir le temps de ranger son matériel et de reprendre sa place dans le bus.

Tout retard, peut entraîner de graves conséquences.

En effet, le chauffeur a une amplitude horaire à ne pas dépasser, entre le moment où il sort du dépôt le matin et celui où il y revient. S'il la dépasse, il peut être verbalisé et perdre son permis, donc son travail. Les frais occasionnés pourraient être facturés par la compagnie, aux responsables du retard par le biais du Club.

A vous de prévoir assez de temps pour être à l'heure au rendez-vous !

« Une petite dernière » est souvent synonyme de retard.

Départ de la station

16h45 au plus tard afin de ne pas dépasser la législation en vigueur relative à l'amplitude horaire des chauffeurs de bus.

Le retour à Colomiers

Aucun arrêt au retour.

Il est possible de se restaurer dans le bus, si le chauffeur l'accepte, à l'unique condition de tenir sa place propre. A cet effet, les responsables distribuent des sacs poubelles.

L'heure d'arrivée, à la gare de Colomiers, ne peut pas être précisée, car tout dépend de la destination de la sortie et des conditions de circulation.

Avant de descendre du bus, chacun doit vérifier qu'il n'oublie rien et que sa place est propre. La récupération du matériel, dans les soutes, se fait ensuite dans l'ordre et la discipline.

Attention !

Lors d'une sortie de type "Journée Glisse" plusieurs arrêts sont prévus à l'aller comme au retour. Afin d'éviter les erreurs liées à la récupération de matériel, il vous est demandé de grouper le matériel des adhérents du Club d'un seul et même côté de la soute du bus. Vous restez responsables de votre équipement pendant toute la durée de la sortie.

Nous recommandons l'emploi de housses à skis / snowboard et de housses à chaussures **faciles à repérer dans la soute**.

En, effet en aucun cas **le Club ne pourra être tenu responsable d'une erreur de matériel**.

SORTIES EN PARTENARIAT

Une sortie événementielle :

Elle est exceptionnelle. Elle sera organisée spécifiquement, et dès que les détails en seront connus, le Club tiendra au courant tous les participants.

Si d'autres activités que le ski ou le snowboard sont proposées, elles le seront sur la base du volontariat.

Si elles entraînent un surcoût, il pourra être demandé un supplément aux personnes qui y participeront.

Une sortie en bus avec un autre club ou groupe :

Elle pourra se faire, soit avec un bus affrété par le Club, soit avec un bus affrété par le groupe partenaire.

De toute façon, le Club préviendra tous les participants des modifications apportées à l'organisation de la journée, qu'il s'agisse du point de rendez-vous, de l'heure ou du déroulement de la journée.

CONSEILS PRATIQUES

Protection :

La tête et les yeux sont particulièrement exposés, surtout chez les enfants.
Pense à te munir d'un casque, d'un masque adapté au mauvais temps, de lunettes protectrices (catégorie >=3) et de crème solaire à indice élevé. En snowboard, protège aussi tes poignets.
Si le casque est obligatoire pour les enfants, il est conseillé à tous.
Le cou est exposé à l'air et au froid. Il faut pouvoir le couvrir ! (col roulé, tour de cou ou foulard)
Chez les enfants et les débutants, les mains sont soumises au froid et à l'humidité.
Il est fortement conseillé qu'ils aient une seconde paire de gants. La laine est à proscrire !

Alimentation :

Une activité physique en montagne demande un apport énergétique important !
N'arrive pas le ventre vide mais prend un bon petit-déjeuner.
Pense à avoir dans tes poches, barres de céréales, fruits secs ou compote.
L'hydratation est aussi très importante en montagne, notamment pour les enfants.
Ne jette rien sur les pistes ! Ramène les déchets au bus, il y a toujours des sacs poubelle.
Le midi, le repas n'est pas fourni ! N'oublie pas de prendre un casse-croûte !

Matériel :

Si tu possèdes ton matériel, n'oublie pas de le faire vérifier régulièrement par un professionnel.
Si tu loues ton matériel, vérifie qu'il correspond à tes besoins, avant de partir !
La neige n'est pas toujours en quantité abondante. Sur les pistes tu pourras trouver des cailloux, des plaques de terre, etc. Essaie de les éviter, qu'il soit à toi ou pas !
Lorsque tu t'équipes le matin ou le soir quand tu reviens au bus : Prends le temps !
Le matin, ne t'étale pas ! D'autres bus viendront se garer à côté du notre.
Ne pose pas tes skis contre la carrosserie du bus !
Ne jette pas ton matériel par terre !

Rangement du matériel :

La plupart du temps, nous participerons à des sorties organisées par le transporteur.
Il n'y aura donc pas un seul point de ramassage à l'aller et un seul point de dépose au retour.
Pour éviter tout désagrément, nous conseillons à tous les participants de mettre leur matériel dans des sacs fermés (sac à chaussure et housse à skis), avec une marque facilement identifiable.
Nous demandons aussi à chacun, de ranger son matériel dans les soutes du bus, de façon ordonnée.
Que ce soit le vôtre ou que vous le louiez ! Rangez les chaussures avec celles des autres participants de Colomiers et les skis avec ceux des autres participants de Colomiers.
Au retour, la gare de Colomiers étant l'avant dernier point de dépose, ne pas ranger son matériel sur le dessus, mais plutôt dessous ou mieux encore sur le côté.

En cas d'accident :

Il ne faut pas skier ou surfer seul !

En cas d'accident, une deuxième personne peut prévenir les secours et éventuellement une troisième peut rester avec le blessé.

Dans tous les cas, penser impérativement à prévenir ou à faire prévenir les responsables de bus au 06.51.77.33.41, le plus tôt possible.

En cas de problème :

Un problème de matériel ou encore un problème technique sur une remontée mécanique peuvent vous retarder et vous empêcher d'être à l'heure de rendez-vous pour le retour.

Dans tous les cas, penser impérativement à prévenir ou à faire prévenir les responsables de bus au 06.51.77.33.41

RÈGLES DE BONNE CONDUITE

“Pour que la montagne reste un plaisir” !

Tout participant doit respecter les 10 règles de bonne conduite à adopter sur les pistes, que les moniteurs ne manquent pas de répéter.

Règle n° 1 : Respect du balisage et de la signalisation

Tout skieur et surfeur doit respecter le balisage et la signalisation.

Règle n° 2 : Respect d'autrui

Tout skieur et surfeur doit se comporter de telle manière qu'il ne puisse mettre autrui en danger ou lui porter préjudice.

Règle n° 3 : Stationnement

Tout skieur et surfeur doit éviter de stationner sans nécessité sur les pistes dans les passages étroits ou sans visibilité. En cas de chute Le skieur et snowboarder doit dégager la piste le plus vite possible.

Règle n° 4 : Pénétrer et s'engager sur la piste ainsi que virer vers l'amont

Tout skieur et surfeur qui pénètre sur une piste, s'engage après un stationnement ou exécute un virage vers l'amont doit s'assurer par un examen de l'amont et de l'aval, qu'il peut le faire sans danger pour lui et pour autrui.

Règle n° 5 : Montée et descente à pied

Le skieur et surfeur qui monte ou descend à pied doit rester le bord de la piste.

Règle n° 6 : Maîtrise de la vitesse et du comportement

Tout skieur et surfeur doit descendre à vue. IL doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain, de la neige, du temps et à la densité de la circulation sur les pistes.

Règle n° 7 : Maîtrise de la direction

Le skieur et snowboarder amont, dont la position dominante permet le choix d'une trajectoire, doit prévoir une direction qui assure la sécurité du skieur et snowboarder aval.

Règle n° 8 : Dépassement

Le dépassement peut s'effectuer, par amont ou par aval, par la droite ou par la gauche, mais toujours de manière assez large pour prévenir les évolutions du skieur et surfeur dépassé.

Règle n° 9 : Assistance

En cas d'accident tout skieur et surfeur doit prêter assistance.

Règle n° 10 : Identification

Tout skieur et surfeur, témoin ou partie responsable ou non d'un accident, est tenu de faire connaître son identité.

SANCTIONS

Le présent document tend à organiser la vie du Club, afin que chacun y trouve sa place et s'y sente à son aise.

Si un membre du Club devait perturber son bon fonctionnement, le Comité Directeur du Club, après avoir cherché un terrain d'entente avec l'intéressé, se verrait dans l'obligation de prendre des sanctions à son encontre, pouvant aller jusqu'à son exclusion définitive de l'association.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement intérieur est destiné à organiser le fonctionnement et l'administration du Ski Club Colomiers.

Article 1 :

Les statuts qui régissent le Club sont ceux déposés en Préfecture sous la dénomination Union Sportive Colomiers Ski Alpin, titre court Ski Club Colomiers.

Article 2 :

Avant chaque saison, le Comité Directeur rédige un dossier de renseignements, comportant, le règlement intérieur du Club et un formulaire d'informations pratiques, visant à établir les règles et conditions particulières à suivre, par chaque personne, pour adhérer au Club et pour participer à ses activités.

Un exemplaire est disponible pour tous sur le site internet ainsi qu'au siège du Club.

Article 3 :

Certains tarifs, fixés par le Comité Directeur, sont basés sur des estimations. En effet, les prix des transports et des remontées mécaniques ne sont connus que début décembre.

Pour des raisons de bon fonctionnement du Club, le Comité Directeur, réuni en assemblée extraordinaire, peut être amené à modifier certains tarifs qui découlent de ces prix. Chacun sera alors prévenu, de ces modifications, par courrier électronique.

Toutefois, la cotisation au Club est fixée annuellement et soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Article 4 :

Durant la saison, il est tenu des permanences, pour les inscriptions et pour tous renseignements.

Les jours, horaires et fréquences pourront varier et sont fixés par le Comité Directeur, en fonction des disponibilités des personnes chargées de ces permanences.

Article 5 :

Toute personne désirant adhérer (adhésion initiale ou renouvellement) au Club doit remplir la fiche d'informations, présenter un certificat médical ou répondre à un questionnaire de santé et s'acquitter du montant de la cotisation annuelle.

Pour toute adhésion initiale au Club, un certificat médical daté de moins d'un an, attestant de l'absence de contre-indications à la pratique du sport ou de la discipline concernée, doit être présenté au Club.

Pour un renouvellement d'adhésion, la fréquence de présentation d'un certificat médical est de 20 ans. Hors période de présentation d'un certificat médical, le licencié devra renseigner un questionnaire médical et attester qu'il a répondu par la négative à toutes les questions dudit questionnaire (établi par le Ministère chargé des Sports).

Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte.

Article 6 :

Les sorties sont organisées par les membres du Comité Directeur, en fonction de l'enneigement, du nombre de participants et de tout autre paramètre pouvant agir sur le bon déroulement des dites sorties.

Les modalités d'inscription aux sorties, d'annulation et de remboursement sont fixées dans le formulaire d'informations pratiques.

Article 7 :

Le déroulement d'une sortie est organisé par le Comité Directeur et plus particulièrement par les moniteurs fédéraux du Club et les responsables de bus de la sortie.

Il est détaillé dans le formulaire d'informations pratiques.

Article 8 :

Conformément aux obligations fédérales, tous les moniteurs du Club sont titulaires du diplôme de Moniteur Fédéral F.F.S. de la discipline qu'ils enseignent.

Ils ne peuvent enseigner, qu'aux participants des sorties du Club, titulaires d'une licence-assurance « carte neige F.F.S » ou d'un « Pass Découverte F.F.S ». L'enseignement sera bénévole.

La base de formation des moniteurs du Club est « le mémento de l'enseignement du ski français », identique à celle des moniteurs des écoles de ski françaises.

Article 9 :

Toute personne, désirant être Moniteur Fédéral 1^{er} degré, doit présenter sa candidature à la commission formation et encadrement.

Après un entretien et une évaluation technique sur le terrain, positifs, le Président du Club pourra présenter la candidature auprès de la commission « formation des cadres » du Comité Régional Pyrénées Est de la F.F.S.

Le candidat devra ensuite suivre un stage de formation qui incombe à la F.F.S.

Les modalités de financement du stage seront fixées par le Comité Directeur en accord avec le candidat et avant l'acceptation de sa candidature.

Dès l'obtention de son diplôme, il sera directement intégré à l'équipe d'encadrement et sera de droit, membre de la commission « encadrement et formation ».

Article 10 :

Un moniteur du Club, désirant évoluer vers un autre degré de formation ou vers une autre discipline enseignée au sein de la F.F.S., doit en faire la demande expresse à la commission « encadrement et formation » et sera présenté sous les mêmes conditions qu'un candidat au 1^{er} degré.

Article 11 :

La validité du diplôme de moniteur fédéral F.F.S est régie par la F.F.S. Il incombe à chaque moniteur du Club d'être en conformité avec les obligations fédérales.

Les modalités de financement du stage de recyclage seront fixées par le Comité Directeur en accord avec le candidat.

Article 12 :

La responsabilité de tout membre de l'encadrement est entièrement engagée au cours des sorties organisées par le Club. Les moniteurs s'engagent à respecter toutes les consignes de sécurité et les règles propres au fonctionnement du Club, notamment concernant la pratique du hors-piste.

Pour les cours de ski ou de snowboard, les groupes devront obligatoirement être pris en charge au pied du car et ramenés en fin de cours au même endroit.

Article 13 :

Adhérer au Club implique le respect de ce règlement.

Tout manquement aux règles, fixées par ces articles, pourra entraîner des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du Club.

Le présent règlement annule et remplace le précédent.

Colomiers, le 10 Octobre 2018.
Comité Directeur du Club.

Le